

COMMANDE PUBLIQUE

Décision 2025-40 : Marché 24035 - MOE Déploiement du stationnement paysant sur les parkings de Grand Lac - Avenant 2

1 DOCUMENT - Publié le 19 février 2025

GRAND LAC COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

DÉCISION
N° : 2025-40
Date d'avis : 17 Fév. 2025
Publication : 17 Fév. 2025
Visée le : 17 Fév. 2025

COMMANDE PUBLIQUE
Marché n°24035
MOE Déploiement du stationnement paysant sur les parkings de Grand Lac
Avenant n° 02 relatif à la remunération définitive du MOE en la validation du P980
concernant la phase 1

Le Président de Grand Lac,

- Via le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 6211-10,
- Via les délibérations en date du 29 juillet 2023, le 23 octobre 2023, le 21 juillet 2024 et le 21 mai 2025, et les délibérations en date du 27 juillet 2023, le 23 octobre 2023, le 21 juillet 2024 et le 21 mai 2025.
- Un courrier n°2025-02 joint au dépôt de l'avis et aux copies à M. Yves Willems, Directeur général de Grand Lac en copie de la commande publique.
- Via courriel de la commande publique.

Constatant la consultation tenue sous la forme d'une procédure simplifiée,
Constatant la notification effectuée le 10/01/2025 au sujet et JOUEF

OBJET :

ARTICLE 1 : LIEN ENTRE
Le présent avenant porte sur la validation du P980 et la détermination du tarif définitif de remunération de la phase 1, conformément au CCAP du marché de maîtrise d'œuvre.
Le montant de remunération définitive de la phase 1 est défini à 10 643 706 HT soit un montant unitaire du marché global de 42 363 706 HT.

ARTICLE 2 : NOTIFICATIONS
Une copie de la présente sera adressée à :

- M. le Président de la Décide,
- M. le Représentant,
- Conseiller(s).

Gérer document, une fois électronique, pourra être consentie.

1. Par le biais des réseaux privés, dans les deux mois suivant son caractère établi, par télétransmission à Grand Lac, le délégué peut demander dans les meilleurs délais.
2. Par le biais du réseau publicitaire sous les deux mois suivant son caractère établi, par transmission d'un message au moyen d'un terminal publicitaire, fixe ou mobile.

GRAND LAC
Signature électronique pour la validation de l'avenant, déposée par Mme WILLEMS, via Président CCAP, en tant que personne morale, par la personne à son service et pour le compte de la collectivité, le 17/02/2025 à 11:31:48



DEC_2025-40.PDF

TÉLÉCHARGER | (PDF, 1,1 MO)



GRAND LAC
COMMUNAUTÉ D'AGGLO
OMÉRATION
1500 Boulevard Lepic
73100 Aix-les-Bains

Afin de vous proposer des vidéos, des boutons de partage, des contenus remontés des réseaux sociaux et d'élaborer des statistiques de fréquentation, nous sommes susceptibles de déposer des cookies tiers sur votre machine. Cela ne peut se faire qu'en obtenant, au préalable, votre consentement pour chacun de ces cookies.